



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Brieuc, le 26 septembre 2022

Le Préfet des Côtes-d'Armor

à

Monsieur le président
du Conseil départemental,
Madame et Messieurs les présidents
des établissements publics de coopération
intercommunale,
Mesdames et Messieurs les maires.

Objet : « Crise sécheresse » et alerte majeure sur l'eau potable dans le département des Côtes-d'Armor

Depuis le 10 août 2022, le département des Côtes-d'Armor est placé en « Crise sécheresse », qui est le niveau le plus élevé des mesures de restriction.



Au cours du week-end du 23 au 25 septembre 2022, le département a connu des pluies hétérogènes, globalement supérieures aux prévisions. Si certaines parties du département (sud et sud-est) ont connu des pluies significatives (de 15 à 35 mm), le reste du département a connu des précipitations comprises entre 10 et 20 mm. Ces pluies, ainsi que celles prévues dans les prochains jours, permettent un léger infléchissement de la baisse de stocks d'eau potable dans les barrages.

Le risque de rupture d'alimentation en eau potable se voit repoussé de quelques jours mais reste malheureusement toujours d'actualité.

L'analyse de la situation, présentée le 23 septembre 2022 au comité de gestion de la ressource en eau (CGRE), montre qu'un risque sérieux de rupture de l'alimentation en eau potable se dessine pour les dernières semaines d'octobre. La situation s'est en effet considérablement dégradée : les débits des cours d'eau et des nappes souterraines ont atteint les niveaux les plus bas jamais observés à cette saison et les ressources locales s'épuisent.

En l'absence de pluies significatives, les ressources seront inévitablement épuisées à moyen terme (30 à 35 jours dans certains secteurs), malgré différentes mesures d'ores et déjà mises en œuvre pour ré-alimenter certains barrages (vidanges de plans d'eau connexes aux barrages, recharge à partir d'eau de carrière compatible avec l'alimentation en eau potable). Malgré les barrages départementaux et l'efficacité du réseau d'interconnexion départementale, il devient ainsi difficile de satisfaire la demande.

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

À nouveau, je souhaite vous partager l'appel au civisme et à la solidarité que j'adresse à tous les consommateurs, particuliers comme professionnels, afin d'engager les efforts pour adopter un comportement quotidien solidaire en réduisant au maximum sa consommation et en respectant les mesures de restriction. Un effort supplémentaire doit être fourni pour réduire significativement la consommation en eau potable dans les prochaines semaines, afin d'éviter des coupures d'eau.

Les particuliers, dont la consommation représente près de 65 % de la consommation totale, sont invités à participer activement à cet effort, en respectant les mesures de restriction et en ayant une consommation quotidienne de l'eau potable la plus raisonnable possible. A cet égard, je vous prie de trouver en annexe de ce présent courrier une série de bonnes pratiques à partager auprès de vos équipes et de vos administrés.

Face à cette situation de sécheresse inédite et à cette alerte majeure sur l'alimentation en eau potable dans notre département, je vous remercie de votre mobilisation pour la mise en œuvre de ces mesures.

Le Préfet des Côtes-d'Armor



Stéphane ROUVÉ

Pièces jointes : (1)

1. Bonnes pratiques pour réduire notre consommation d'eau potable.

1. Quelques chiffres clés :

Les besoins journaliers en eau potable pour les Côtes-d'Armor sont actuellement de l'ordre de **130 000 m³ d'eau potable par jour** :

- 65 % de ce besoin est domestique ;
- 15 % pour agriculture ;
- 20 % pour l'industrie.

Les économies possibles :

- Domestique : par des gestes et équipements économes, il est possible d'économiser *a minima* 15 litres par habitant par jour, soit l'équivalent **de 8 % du besoin journalier** (5 000 à 10 000 m³/jour, soit l'équivalent de l'usine de Pont Querra sur le Lié) ;
- Agriculture : un effort particulier doit être fait pour éviter les pertes d'eau liées à l'abreuvement du bétail (fuites, système anti-gaspillage, etc.) et sur les quantités d'eau utilisées pour le nettoyage et lavage des installations.
- Industries : il est demandé aussi de mettre en œuvre, à chaque fois que cela est possible, des économies sur l'utilisation de l'eau potable comme cela est demandé dans le cadre des restrictions actuelles.

2. Conseils pour réduire sa consommation d'eau :

Un Français consomme en moyenne **150 L d'eau potable par jour**, soit une consommation domestique d'environ **55 m³ par habitant et par an**.

Au quotidien, les principales sources de consommation d'eau sont **l'hygiène et le nettoyage** : ils représentent tous deux 93 % de notre consommation moyenne.

Pour le reste, il est assez difficile de quantifier précisément chaque point de consommation, puisque cela dépend surtout des appareils utilisés et des habitudes de chacun. Par exemple, le volume d'eau consommée pendant une douche varie selon la durée, le débit ou le mitigeur utilisé. Certaines machines à laver ou certains lave-vaisselle sont également plus économes en eau grâce au programme "éco".

En moyenne, voici les postes de consommation d'eau dans un logement :

- 5 % pour le nettoyage de la maison ;
- 6 % pour l'arrosage du jardin et le nettoyage extérieur ;
- 7 % pour l'alimentation ;
- 10 % pour la vaisselle ;
- 12 % pour laver le linge ;
- 20 % pour les sanitaires (comptez environ 9 L d'eau à chaque chasse d'eau) ;
- 40 % pour l'hygiène (bains et douches).

Notez toutefois que cette quantité d'eau peut considérablement augmenter avec d'éventuelles fuites. Par exemple, un robinet qui goutte peut vous faire perdre 4 L par heure, soit presque 100 L en une seule journée !

Des gestes simples pour économiser :

En moyenne :

- un **lave-vaisselle** consomme entre **12 L et 16 L** par cycle ;
- une **machine à laver** consomme entre **40 L et 80 L** par cycle ;
- une **chasse d'eau** consomme environ **9 L** à chaque tirage ;
- une **douche** consomme entre **40 L et 80 L** : environ 10 L par minute suivant le débit et l'état de l'installation. Cela peut monter à 15 voire 20 L avec un pommeau de douche non économe en eau !
- un **bain** consomme entre **150 L et 250 L**.

RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'EAU, C'EST PAS LA MER À BOIRE !



1

Se doter
d'équipements économes
en eau pour robinets
(mousseur/aérateur, miti-
geur, réducteur de débit...)



2

Opter
pour des équipements
économes en eau pour WC
(éco-sac, système double
poussoir...)



3

Préférer
les douches aux bains et
réduire la quantité d'eau
utilisée en limitant ses
douches à 3 minutes.



4

Ne pas laisser
couler l'eau sans raison.
Penser à la couper quand on
se lave les mains, quand on
se savonne...



5

Remplir
complètement son lave-
linge et son lave-vaisselle
pour les faire tourner à
plein.



6

Récupérer
le surplus d'eau (sans produit
chimique) de ses éviers/
douches et la réutiliser
pour arroser ses plantes
par exemple.



7

Installer
un récupérateur d'eau
de pluie pour arroser son
jardin ou pour ses usages
domestiques.



8

Repérer
les fuites d'eau
éventuelles chez soi et les
faire réparer rapidement.

Crédit des graphiques et 3D : LaBibliothèque, L'Agence Universitair de la Région de la Capitale fédérale / 7 Août 2022